

# Signalétique



Informations voyageurs bien lisible.

## 1- Généralités.

Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à l'information du public peuvent être doublées par un signal sonore. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond.. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres.

Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief. Un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre, en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre.

## 1 2 Contrastes visuels.

Pour faciliter la détection des aménagements, équipements et mobiliers par les personnes malvoyantes, un contraste visuel est établi soit entre l'objet et son support ou son arrière-plan, soit entre deux parties de l'objet.

Un contraste en luminance est mesuré entre les quantités de lumières réfléchies par l'objet et par son support direct ou son environnement immédiat, ou entre deux éléments de l'objet. Si cet objet est moins lumineux, la valeur de 70 % doit être recherchée lors de la mise en œuvre en réalisant les mesures sur les revêtements neufs.

Un contraste équivalent peut également être recherché d'une manière chromatique, au moyen d'une différence de couleur entre les deux surfaces.

Le choix des matériaux mis en œuvre et des dispositifs d'éclairage éventuels tient compte de leur capacité à maintenir des niveaux de contraste suffisants, en luminance ou en couleur.

## 2 Préconisations :

La signalétique est un point sensible de l'accessibilité souvent oublié et encore mal appréhendé. Celle-ci doit constituer une chaîne d'informations propre à renseigner le visiteur afin de lui permettre de s'orienter en fonction des situations ponctuelles auxquelles il est confronté et de conserver ainsi une autonomie maximale. L'utilisateur doit pouvoir se déplacer d'un maillon à l'autre de la chaîne sans rupture.

La constante de localisation aidera l'utilisateur déficient visuel à trouver l'information car il saura où la chercher.

Veiller à la clarté, la simplicité, et l'homogénéité de la signalétique.

De manière générale, uniformiser la signalétique. L'homogénéité d'une signalétique favorise la bonne connaissance du repérage par le visiteur.

Les informations dynamiques doivent répondre aux mêmes exigences de visibilité et de lisibilité. Éviter tout défilement de l'information et tout

phénomène de vibration lumineuse pouvant perturber le lecteur malvoyant.

## 2.1 Éléments de signalétique adaptée

La signalétique visuelle doit être relayée par une signalétique sonore ou tactile pour les personnes aveugles.

Le dispositif sonore doit pouvoir être déclenché à l'aide de la télécommande universelle. Ainsi, une balise sonore, placée à l'aplomb de l'entrée du bâtiment ou du dispositif d'appel permet de situer et identifier un bâtiment ou un équipement,

Doubler les principales informations en braille. Le braille n'est pas une obligation mais il est fortement recommandé. Ainsi, la signalétique des espaces particuliers tels que porte d'entrée, accueil, ascenseur, escalier ou toilettes peut être couplée à une brève traduction en braille.

Au même titre que le braille, les caractères en relief doivent être implantés au plus juste dans une zone de perception tactile logique. Par exemple, pour une plaque de bureau.

Relief : un chiffre ou une lettre se perçoit mieux en relief qu'en creux mais

pour l'identifier au toucher elle doit avoir :

- une épaisseur de relief de 1 mm à 1,5 mm ;
- une hauteur entre 15 mm et 50 mm ;
- une épaisseur de trait entre 10 % et 15 % de la hauteur ;
- des contours légèrement arrondis.

## 2.2 Distances

- Positionnement de l'information

Quand un panneau est suspendu en hauteur, au-dessus de la tête, dans l'axe de passage, créer un rappel à hauteur de visage.

Le positionnement d'une information doit permettre une vision et une

lecture en position « debout » comme en position « assise ».

L'information doit pouvoir être approchée à 5 cm pour en permettre la lecture par les personnes malvoyantes. À défaut, l'information doit être disponible sur un autre support adapté.

Les supports d'information doivent être choisis, positionnés et orientés de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel,

Sur les zones de vigilance les supports ne doivent présenter aucun danger de heurt pour la personne déficiente visuelle. Il doit respecter l'abaque de détection (norme NF P98-350) : un rappel de son encombrement au sol et un contraste vis-à-vis de son environnement sont à prévoir.

Vérifier la taille des caractères en fonction de la distance de lecture critique.

Calcul : Hauteur de caractère = Distance de lecture / 30

Polices : Arial ou Verdana

Lettres minuscules : en écrivant en minuscule, vous conservez les jambages.

## 2.3 Hauteur

Elle doit être adaptée aux regards des utilisateurs.

Un panneau de signalisation placé en hauteur doit être doublé par un panneau à hauteur de visage, hors du cheminement (contre le mur le plus proche, à l'équerre du panneau suspendu) qui doit pouvoir être approché à 5 cm. À défaut, la taille des caractères doit être au minimum de 4 à 6 % de la distance de lecture



Distance d'observation	Hauteur Mini des lettres	Dimension du logo
1m	30mn	50mn
2m	60mn	100mn
5m	150mn	250mn
10m	300mn	500mn

## 2.4 Pictogrammes

La signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes et les doubler d'un message écrit dont la lecture est facilement accessible aux personnes malvoyantes.

Le pictogramme est universel et compréhensible par tout type de population. La norme AFNOR préconise des pictogrammes ISO à utilisation universelle. Pour répondre à la totalité de la demande, le pictogramme peut être réalisé en relief sur la plaque signalétique.

Choisir une typographie adaptée. Éviter les fioritures, les italiques, préférer les caractères en semi-gras. Les empattements et autres formes artistiques rendent le déchiffrement et la compréhension de l'information beaucoup plus difficile pour un déficient visuel ou cognitif.

Utiliser des textes simples, précis et courts. Trop de textes et d'explications nuiraient à la bonne prise en compte de la réelle information délivrée par la signalétique. Celle-ci doit être claire et concise.

## 2.5 Contraste



Nom lisible. Majuscule au début suivi de minuscules.

Toute information visuelle doit présenter un contraste :

- entre l'information et son support ;
- entre le support et son environnement.

Le contraste entre plusieurs éléments permet aux personnes malvoyantes de bien repérer les différents aménagements, améliore la lisibilité des informations et assure la sécurité lors des déplacements.

Pour faciliter le repérage de certains équipements et la lecture de la signalétique et des informations, un contraste visuel est nécessaire. Le choix des matériaux supports et des couleurs, ainsi que la qualité d'éclairage, contribuent au contraste en luminance et en couleur. Le contraste est apprécié en utilisant comme paramètre la valeur de luminance, mais il peut être renforcé par une variation de la teinte et de la saturation.

## 2.6 Règle de calcul

Un contraste de luminance est mesuré entre les quantités de lumière réfléchies par l'objet et par son support direct ou son environnement immédiat, ou entre celles réfléchies par deux éléments de l'objet.

Contraste (%) =  $(i1 - i2) / i1 \times 100$

i1 = indice de réflexion de la lumière de la couleur pâle.

i2 = indice de réflexion de la lumière de la couleur foncée

Lorsqu'un contraste est requis, le contraste de luminance doit être d'au moins 70 %. (Arrêté du 6 sept 2007 sur les navires).

Ainsi, en associant le blanc et le noir, on obtient un contraste optimal. De même, en choisissant des couleurs proches du blanc (beige, jaune...) et des couleurs proches du noir (marron, bleu foncé, gris foncé...), on obtient une large palette de couleurs répondant aux exigences de contraste.

## 2.7 Choix des couleurs

Elles doivent :

- 1/ Etre contrastées par rapport au fond
- 2/ Privilégier les couleurs franchement tranchées.
- 3/ Limiter l'association à 2 couleurs
- 4/ Respecter les codes couleur en vigueur :
  - a/ Rouge ; interdit – danger – annulation – matériel incendie

b/ Vert : accord – validation – autorisation – sorties de secours

c/ Jaune : correction – modification

d/ Marron : informations touristique

## 2.8 Plans de situation et maquettes.

Plusieurs cas sont à considérer :

- Les plans fixes : affichés en extérieur ou à l'intérieur, ils comporteront des contrastes de couleurs saturées.
- À l'entrée des ERP, les plans-masse optimiseront la compréhension de l'environnement pour les personnes malvoyantes ainsi que pour les personnes âgées.



Plans en relief, qui peut être mis à l'entrée d'un bâtiment ou d'un parc.

Les plans transportables sur supports variés, sont un outil de préparation du déplacement et aident à la construction du schéma mental de la personne avant son déplacement. Ils peuvent être adaptés à un quartier, un bâtiment, un carrefour, un lieu touristique, un ensemble de monuments à repérer globalement dans une ville.



Cartel en braille indiquant le Service